

## **Conseil d'arrondissement Septembre 2024**

### **Vœu relatif au soutien de la baisse de la vitesse de circulation sur le périphérique**

**Déposé par Valentin Guenanen, Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s de  
la majorité municipale du 14<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant que le périphérique parisien est l'un des axes routiers les plus empruntés d'Europe, avec un trafic quotidien intense ;

Considérant que ce trafic génère des nuisances sonores et une pollution atmosphérique considérables pour les habitants des arrondissements riverains ;

Considérant que la pollution sonore due au périphérique a des effets néfastes sur la santé, notamment en termes de troubles du sommeil et de stress ;

Considérant que les particules fines émises par les véhicules sur le périphérique aggravent les problèmes respiratoires, notamment chez les populations fragiles ;

Considérant que la réduction de la vitesse à 50 km/h permettrait de diminuer ces nuisances en réduisant les émissions de particules et le bruit ;

Considérant que cette mesure améliorerait également la sécurité des usagers, en limitant le nombre d'accidents liés à la vitesse excessive ;

Considérant que plusieurs études ont démontré qu'une réduction de la vitesse permet de fluidifier le trafic, limitant ainsi les embouteillages et les arrêts fréquents qui génèrent une pollution accrue ;

Considérant que cette mesure s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique visant à réduire l'empreinte carbone des grandes agglomérations ;

Considérant que cette mesure doit constituer la première étape de la transformation du périphérique en un boulevard urbain ;

Considérant le succès du dispositif d'une voie olympique sur une grande partie du périphérique pendant les JOP ;

Considérant la volonté de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, ainsi que de ses adjoint.e.s, David Bellaird, Anne-claire Boux et Dan Lert, de pérenniser cette voie pour la réserver au covoiturage ;

Considérant que l'abaissement de la vitesse est soutenu par de nombreux collectifs de riverains et associations de défense de l'environnement ;

Considérant que la région Île-de-France a déjà mis en place des mesures de réduction de la vitesse sur certains axes routiers, avec des résultats positifs ;

Considérant que la baisse de la vitesse s'accompagne généralement de la mise en place de dispositifs complémentaires comme des murs anti-bruit ou des espaces verts pour réduire l'impact des nuisances ;

Considérant que plusieurs grandes métropoles européennes ont déjà adopté des mesures similaires, avec des résultats significatifs en matière de qualité de l'air et de sécurité ;

Considérant que la sécurité routière est un enjeu majeur, notamment pour les cyclistes et piétons qui circulent à proximité du périphérique ;

Considérant que la transition écologique nécessite des mesures fortes et symboliques, comme la réduction de la vitesse sur les grands axes de circulation ;

Considérant que les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de mieux réguler le trafic, ce qui facilite la mise en place de telles mesures ;

Considérant que le soutien à cette mesure contribuerait à la politique d'apaisement des mobilités portée par la Ville de Paris visant à réduire les nuisances routières et améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers périphériques ;

Considérant que la mise en place de dispositifs pour abaisser la vitesse à 50 km/h pourrait s'accompagner d'une meilleure signalisation, d'une augmentation des contrôles de vitesse et de l'installation de radars adaptés ;

Considérant que les expériences menées dans d'autres villes européennes ont montré que l'abaissement de la vitesse améliore aussi le confort de conduite pour les automobilistes, réduisant les arrêts brusques et les redémarrages fréquents ;

Considérant que la réduction de la vitesse sur le périphérique est en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie de Paris, visant à réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

**Sur proposition de Valentin Guenanen, Carine Petit, Guillaume Durand et des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil d'Arrondissement du 14<sup>ème</sup> émet le vœu :**

- que la région Île-de-France soutienne cette initiative en participant financièrement à la mise en œuvre de dispositifs complémentaires pour limiter les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air dans les quartiers limitrophes du périurbain.
- que le ministère de la Transition écologique, en lien avec la préfecture de police de Paris et les collectivités territoriales concernées, prennent position en faveur de l'implantation d'une voie réservée au covoiturage proposée par la Maire de Paris ;